

20231107

RETRAITE MUTUALISTE DU COMBATTANT

Bonjour à tous,

Un contrat de Retraite Mutualiste du Combattant est une forme d'épargne destinée aux militaires afin d'améliorer leur sécurité financière, il se cumule en plus de leurs prestations de retraite traditionnelles.

Il prend la forme d'un contrat de rente viagère différée fiscalement avantageux, revalorisé chaque année par l'État et **cumulable** avec l'allocation de reconnaissance du combattant (anciennement appelée retraite du combattant).

Il s'adresse exclusivement à vous, **anciens combattants, militaires en OPEX, victimes de guerre** ou en tant que conjoint, enfant ou parent d'un militaire « Mort pour la France à titre militaire ».

Un des meilleurs placements surtout le plus sûr ! :

Vous avez le choix entre trois prestataires :

<https://www.carac.fr/nos-solutions-retraite/retraite-mutualiste-du-combattant>

[Retraite Mutualiste du Combattant : Adhésion et fonctionnement](#)

Bénéficier d'une rente à vie, majorée par l'état et cumulable avec la retraite, est-ce possible ? Oui, grâce à la Retraite Mutualiste du Combattant.

www.carac.fr

<https://www.la-france-mutualiste.fr/retraite-mutualiste-du-combattant>



[Retraite Mutualiste du Combattant](#)

La retraite complémentaire sous forme de rente viagère réservée aux combattants d'hier et d'aujourd'hui

www.la-france-mutualiste.fr

<https://www.mutuellepargneretraite.fr/solutions/retraite/la-retraite-mutualiste-du-combattant-2>



[Retraite Mutualiste du Combattant - Mutuelle Epargne Retraite](#)

Militaires anciens combattants ou ayants droit d'un combattant mort pour la France : vous avez droit aux nombreux avantages de la Retraite Mutualiste du Combattant.

www.mutuellepargneretraite.fr

□

Fraternellement

Charles FUMAZ